

SE-UNSA REIMS - Flash du 3 février 2011

Merci d'afficher le flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

Au sommaire :

- 1/ Billet d'humeur : Demandez le programme, Monsieur Chatel !
- 2/ Projet de nouvelles Zones de remplacement : Danger de fortes turbulences !
- 3/ Formation des enseignants : dur, dur d'effectuer un stage en situation pour un étudiant en master !
- 4/ Vers une pénurie de profs...
- 5/ L'entretien professionnel
- 6/ Le SE-UNSA en action.
- 7/ Plus fort l'UNSA !

1/ Billet d'humeur : Demandez le programme, Monsieur Chatel !

Notre cher ministre de l'Éducation nationale ferait bien de se renseigner avant de parler notamment quand il présente son fameux « plan sciences ».

Se contenter d'enfoncer des portes ouvertes n'a jamais été de nature à constituer l'ossature d'une politique ambitieuse pour l'Éducation nationale.

Entre les mesures figurant déjà dans les programmes officiels (comme l'apprentissage des tables de multiplication et la pratique du calcul mental à l'école élémentaire...) ou celles qui nécessiteraient plus de moyens alors même qu'il s'évertue à les diminuer d'année en année, ce fameux « plan sciences » n'est en fait qu'une simple opération de communication.

Pendant ce temps on ne parle pas des vrais problèmes de l'Éducation nationale ! Et pourtant, ce n'est pas ce qui manque...

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique du SE-UNSA

<http://unsa-education-marne.over-blog.org/article-plan-sciences-un-nouvel-ecran-de-fumee-66178254.html>

2/ Projet de nouvelles Zones de remplacement : Danger de fortes turbulences !



Lors du groupe de travail sur les zones de remplacement du 28 janvier 2011, l'administration a commencé par faire les constats suivants :

- Les moyens sont limités, il faut les optimiser.
- Taux d'efficacité de 96%, correct par rapport au taux national.
- Rendement net de 80%, rendement national 84%...
- Nous avons 16 ZR, le plus grand nombre parmi les autres académies. (Moitié des académies ont des zones départementales, l'autre moitié 2 zones par département)

Conclusion de l'administration : nous devons rentrer dans les clous donc diminution du nombre de zones, Madame VIEILLARD rajoute que 2 choix seulement s'offrent à nous, soit les enseignants bougent (zones plus grandes), soit les élèves bougent (regroupement d'établissements)...

De nombreux points ont été abordés lors de ce groupe de travail.

1 - Les périmètres des zones :

Plusieurs problèmes ont été soulevés :

- notamment faut-il ou non des cartes scolaires pour les 659 TZR concernés ? L'administration pense que non.
- Comment se traduisent les points de stabilisation de TZR pour les zones sur 2 départements ?
- Comment seront comptabilisés les points de séparation de conjoint sur ces mêmes zones ?
- Comment un enseignant peut-il parcourir des distances si grandes (jusque 2 heures de route aller) compte tenu de notre réseau routier et des transports en commun ? L'administration propose de penser à des solutions d'hébergement, ce qui est aussitôt dénoncé par les organisations syndicales. L'administration assure aussi que son but étant de payer le moins d'ISSR évitera ce genre de situation, mais ne peut évidemment pas les exclure.
- Y aura-t-il assez de moyens pour les ISSR, voire pour les avances de frais pour les grandes distances ?

2 - Implantation géographique des postes de TZR :

Suivant les disciplines la couverture en TZR est très irrégulière, par exemple en philo où il n'y a plus de TZR sur les Ardennes.

Dans un second temps, l'administration propose de supprimer les postes de TZR dans les disciplines pour lesquelles des postes sont restés vacants après le mouvement (comme en technologie) et demande notre avis. Etant directement concernée j'ai pris la parole et ai expliqué que si les TZR étaient intéressés par ces postes ils les demanderaient. D'autre part, il a été souligné que ces TZR étaient employés et qu'il était plus difficile de trouver des vacances pour des remplacements que pour des temps plein à l'année.

3 – Modalités de rattachement administratif

Les organisations syndicales demandent des RAD fixes, sauf si l'enseignant demande à en changer. L'administration n'y semble pas opposée, mais ne donne pas sa décision.

En bref, rien de concret, l'administration nous tient au courant, mais le calendrier est serré.

Avis du SE-UNSA : Le SE-UNSA ne peut se satisfaire de ce projet de nouvelle carte des ZR. Les réponses apportées par l'Administration ne sont pas de nature à calmer nos inquiétudes...

Vous êtes TZR, alors n'hésitez pas à nous faire remonter vos réactions. > ac-reims@se-uns.org

3/ Formation des enseignants : dur, dur d'effectuer un stage en situation pour un étudiant en master !



En théorie, tout étudiant se destinant aux métiers de l'enseignement à la possibilité d'effectuer des stages en école ou établissement. La réalité est tout autre au grand dam des étudiants inscrits en master. Petite histoire de deux systèmes parallèles...

On ne compte plus les réactions d'étudiants en colère qui se voient refuser par les rectorats, la possibilité d'effectuer un stage en situation. En cause, administration dixit, le manque de candidats pour les accueillir et quitter sa classe. Donc priorité aux admissibles. C'est là une manière un peu facile de se dédouaner à bon compte tout en faisant porter le chapeau à nos collègues qui n'en peuvent mais.

En réalité, voilà l'une des aberrations majeure de cette catastrophique réforme : organiser des passerelles entre deux mondes qui n'ont aucune prise l'un sur l'autre. D'un côté l'université qui exige pour valider certains masters que les étudiants aient effectué un stage. De l'autre, l'Education nationale bien en peine pour trouver des terrains de stage. A cela une raison toute simple et totalement compréhensible : la conscience professionnelle des enseignants. En effet, c'est un non sens complet de laisser un étudiant en responsabilité face à des élèves alors qu'il n'en aura jamais pris en charge auparavant.

Un système cohérent requerrait une entrée progressive faite d'observation, de pratique accompagnée pour arriver à la mise en responsabilité. Las ! Nous sommes loin du compte. Et pour cause, cela coûte : moyens de remplacement, offre de formation pour les titulaires ... Alors on court de rafistolages en pis aller, allant même jusqu'à tenter d'intimider des collègues pour qu'ils laissent leurs classes et « fassent autre chose ». Ce qui est totalement inacceptable !

Disons-le tout net : la situation est inextricable. La réforme à la petite semaine telle qu'elle a été conçue avec la complicité passive de certaines organisations syndicales n'est pas amendable.

Le SE-UNSA continuera à la combattre avec toute son énergie. Enseigner s'apprend et certainement pas de la manière actuelle !

4/ Vers une pénurie de profs...

Le ministère de l'Education Nationale a publié les premières statistiques concernant les candidats aux concours d'enseignants. Les chiffres illustrent, hélas, ce que le SE-UNSA pointe du doigt depuis des mois : le métier n'attire plus.

Selon les corps et les disciplines, c'est une baisse de candidats comprise entre 40 et 50% que l'on enregistre sur les derniers concours. Peut-on considérer, comme le fait le Ministère qu'il s'agit là d'un phénomène conjoncturel ? Une baisse du nombre de postes offerts, ayant conduit des étudiants à ne pas se présenter, des dates d'inscription plus tôt dans l'année surprenant ceux qui avaient l'habitude de le faire plus tard, le « télescopage » de deux sessions de concours dans la même année sont des raisons sans doute plausibles pour expliquer en partie le phénomène. C'est d'ailleurs ce que fait la DGRH passant ainsi un peu vite sur quelques autres statistiques plus préoccupantes.

En effet, c'est au niveau des universités qu'il faut regarder, plus précisément dans le nombre d'étudiants inscrits dans les masters conduisant aux métiers de l'enseignement. C'est ainsi que l'on constate, notamment dans certaines filières de l'enseignement professionnel, une forte baisse du nombre d'étudiants.

Le métier n'attire plus. Les conditions de « formation » des stagiaires sont de nature à faire réfléchir à deux fois tout étudiant. Preuve supplémentaire que la revalorisation n'a pas produit les effets escomptés en matière d'attractivité.

Le pire est peut-être à venir. Il y a fort à craindre que les masters « métiers de l'enseignement », qui sont pourtant ceux qui tentent le plus d'introduire des modules professionnels dans leur contenu, disparaissent. En effet, contrairement à ce

qu'affirmait le ministère, leurs débouchés, en dehors des concours, sont quasi nuls. Il est donc peu probable que des étudiants continuent de s'y inscrire.

Nous n'avons pas fini de payer la facture de cette réforme. Malheureusement, l'aveuglement dogmatique continue. Face à cela, le **SE-UNSA** continue de porter son projet alternatif de formation.

5/ L'entretien professionnel

Le 28 janvier, nous avons appris l'existence d'une expérimentation d'entretiens de carrière pour les collègues ayant 2 ou 20 ans d'ancienneté.

Le ministère en avait fait mention dans le cadre du pacte de carrière mais une concertation avait été annoncée sur le sujet. La seule annonce vaut à l'évidence, une nouvelle fois, concertation ! En effet, d'après les informations que nous avons recueillies sur le terrain depuis, et confirmées maintenant par le ministère, c'est une expérimentation qui est lancée dans toutes les académies sur une ou plusieurs circonscriptions pour le premier degré, dans quelques établissements pour le second degré.

La généralisation rapide du dispositif serait même annoncée !

Dans notre académie, lors du GT sur les ZR, le Rectorat a communiqué sur le sujet.

Le pacte carrière du gouvernement contient, parmi 4 axes, la mise en place d'un entretien personnalisé pour tous les enseignants de 2 et 20 ans d'ancienneté.

Dans le 1^{er} degré, cet entretien se ferait auprès des IEN.

Dans le 2nd degré, il se ferait avec le chef d'établissement.

Pour mettre au point les outils proposés, un test sur un échantillon de 15 EPLE et 4 circonscriptions d'IEN est prévu dans notre académie. (L'échantillon n'est pas encore fixé)

Les objectifs de cet entretien sont des objectifs de Ressources Humaines et ne doivent pas être faits dans le but d'évaluer l'enseignant.

A 2 ans d'ancienneté, il s'agit de vérifier que l'entrée dans le métier se passe bien, et éventuellement de proposer de recadrer si ce n'est pas le cas.

A 20 ans, il s'agit aussi de s'assurer que tout se passe bien ou de voir si l'enseignant aurait un projet de mobilité. Dans le second cas, il serait dirigé le CMC (Conseiller Mobilité Carrière) du rectorat.

Dans un premier temps, un courrier officiel va être envoyé dans les établissements.

A terme, cet entretien pourrait être « fusionné » avec l'entretien d'évaluation, (pour un gain de temps). La question est posée...

Avis du SE-UNSA : Le SE-UNSA, lors d'une audience le vendredi 28 janvier avec la Directrice Générale des Ressources Humaines, a dénoncé l'absence de concertation préalable au lancement d'un tel dispositif.

Notre opposition n'est pas sur le principe même, ces entretiens de carrières pouvant répondre à une demande de certains collègues.

Par contre nous avons dit fermement que nous contestions les modalités de ce qui est actuellement mis en œuvre dans le cadre d'un calendrier accéléré.

- Le volontariat pour les collègues : un principe non négociable pour le SE-Unsa

Compte tenu déjà des quelques remontées, montrant la diversité d'approche des administrations locales, nous avons insisté sur le fait que nos collègues devaient avoir le choix d'aller ou ne pas aller à ces entretiens, d'autant qu'aucune information globale n'avait été donnée sur ce dispositif contrairement à ce qui est mentionné dans le document du ministère.

Nous avons insisté sur la déstabilisation et les stress causés par la réception d'une lettre appelant à rencontrer son supérieur hiérarchique, quand on n'a pas d'autres informations. Nous l'avons déjà dénoncé au CCHS de jeudi dernier.

- Qui mène ces entretiens ? Certainement pas les CPC ou directeurs pour le premier degré

Pour le premier degré ce sont les IEN qui sont appelés à mener ces entretiens, mais une lettre de la DGRH indiquerait aussi qu'à défaut les CPC, voire les directeurs pourraient être sollicités.

Pour le second degré ce sont les chefs d'établissement, puis à la suite les conseillers mobilités nommés dans les rectorats.

Nous avons émis des réserves sur le fait que ce soient les supérieurs hiérarchiques directs qui mènent ces entretiens, particulièrement pour le premier degré où c'est pour nous une source de confusion avec l'inspection.

On retrouve d'ailleurs clairement cette confusion dans le message envoyé aux recteurs « *entretien point d'étape sur l'adaptation à l'emploi* » visant à vérifier la maîtrise (voire l'aisance) dans son exercice et si nécessaire, à définir un éventuel accompagnement ».

Pour le second degré, il est indiqué clairement dans le document « *Il est préconisé de déconnecter cet entretien des campagnes de notations et de promotions afin de marquer clairement que cet échange n'a aucune incidence sur les opérations de gestion.* »

Nous avons aussi fermement dit notre opposition à ce que ce soient les CPC, directrices ou directeurs qui le fassent. Nous avons fait état de notre consigne syndicale.

6/ Le SE-UNSA en action

Non aux « journées d'action-témoignage » où quand la FSU fait bande à part...

Certains collègues nous ont interpellés pour s'étonner de ne pas voir le SE-UNSA dans la grève du 10 février. Cela mérite bien quelques explications.

Tout d'abord, il convient de remarquer que cette action a été décidée par la seule FSU et va bien au-delà des seules suppressions de postes. C'est une nouvelle grève fourre-tout dont le but est de « surfer » sur le mécontentement ambiant dans l'Education nationale.

Il est d'ailleurs assez cocasse, de remarquer que même SUD Education se pose des questions sur l'opportunité de cette grève du 10 février et a adressé une lettre ouverte à la FSU. <http://www.sudeducation.org/Lettre-ouverte-de-SUD-EDUCATION-a.html>

Est-ce à dire qu'il ne faut rien faire ? Non bien sûr, mais certainement pas entraîner les collègues dans une grève (et donc une perte de salaire !) pour une nouvelle « journée d'action-témoignage ». L'exercice a ses limites, surtout après le long conflit sur les retraites...

Le SE-UNSA et l'UNSA-Education ont toujours préféré l'action à l'agitation électorale. Et nous n'avons pas attendu le 10 février pour agir...

Dès septembre/octobre 2010, nous avons lancé une action budget (pétition électronique) et nous sommes intervenus avec l'UNSA Education auprès des ministres de l'Education nationale et du Budget... car c'est à cette période que sont décidées les fermetures de postes à la rentrée suivante.

Le SE-UNSA et l'UNSA Education ont fait le choix avec le collectif "l'Education est notre avenir" regroupant l'ensemble de la communauté éducative de construire dans le temps les conditions d'une action plus vigoureuse, de protestation. L'action du samedi 22 janvier, rassemblant les enseignants, les parents et les partenaires de l'éducation, en a été le point de départ.

Aussi, notez d'ores et déjà que **le samedi 19 mars**, avant les élections cantonales, des manifestations seront organisées dans les académies par le collectif "l'Education est notre avenir".

Le SE-UNSA avec d'autres, a souligné l'importance que cette action ait lieu au niveau académique (Cf. les 13 fiches des recteurs, la garantie d'un nombre plus important de manifestants sur un niveau de proximité...). Il a aussi rappelé la nécessité de réussir cette mobilisation au niveau local, la veille des élections cantonales et exprimé l'importance de garder une perspective d'action supplémentaire pour la fin de l'année scolaire ou la rentrée prochaine.

Entre temps, le SE-UNSA et l'UNSA-Education continueront d'agir à tous les niveaux pour faire entendre notre opposition à cette politique de casse du service public d'éducation. (Cf action du SNPDEN-UNSA –voir ci-dessous)

Samedi 19 mars : journée nationale d'action déclinée dans chaque académie



Le collectif national "l'Education est notre avenir" réunissant les syndicats enseignants, les parents d'élèves, les mouvements associatifs, les mouvements pédagogiques, les syndicats étudiants et lycéens s'est réuni le 1er février.

Il a été décidé de continuer la mobilisation pour refuser et lutter contre les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2011, et exiger du gouvernement une autre ambition éducative.

La prochaine journée nationale d'action aura donc lieu le 19 mars et sera déclinée dans chaque académie.

Le 22 janvier, le collectif avait initié de nombreuses actions sous des formes diverses, dans les départements. La couverture médiatique régionale a été très réussie.

19 mars : Texte d'appel du Collectif ><http://www.se-uns.org/spip.php?article2930>

Moi aussi j'agis : Pétition salaires

Si vous n'avez toujours pas signé la pétition exigeant l'augmentation des salaires dans la fonction publique, il est encore temps !

Alors n'hésitez plus : Signez et faites signer [la pétition](#).



L'Unsa-Education en action :

Le SNPDEN-UNSA, le syndicat des chefs d'établissement a réuni hier à Reims près de 150 principaux et proviseurs de l'académie en présence du secrétaire général national du SNPDEN.

Ils tenaient à montrer leur ferme opposition à la suppression de 351 postes d'enseignants (131 dans le 1^{er} degré et 220 dans le second degré) à la rentrée prochaine.

Après un rassemblement sur les marches du Rectorat, une délégation a été reçue par le Recteur.

7/ Plus fort l'UNSA

Résultats électoraux : l'UNSA progresse tous azimuts...

<http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-des-syndicats-uns-se-presentaient-aux-elections-66176915.html>



Dossier retraite de l'UNSA-Fonction Publique > Ce qui change pour les agents de la Fonction Publique ...

le dossier spécial « après la réforme des retraites » élaboré par l'UNSA Fonction Publique est en téléchargement

Pour en savoir plus , cliquez sur l'image ou ici > http://www.unsa-fp.org/IMG/pdf/2011_retraite.pdf



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

<http://www.se-uns.org>

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article109>

Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour